

## **01 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

-

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **14 mai 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Dominique Charrière (Saint-Luc)  
Luce Bisson (Sainte-Sabine)  
Michel Bernard (Saint-Cyprien)  
Rachel Goupil (Saint-Camille)  
Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Daniel Thibault (Saint-Magloire)  
Alain Maheux (Saint-Prosper)  
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Jean Bernier (Sainte-Rose)  
Laurier Poulin (maire suppléant Saint-Benjamin)

Et/ou sont absents à cette séance:

Céline Veilleux (Saint-Benjamin)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2025-05-01**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

#### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2025**
  - 03.01 - Suivi au procès-verbal**
- 04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**
  - 04.01 - Administration**
    - 04.01.01 - Liste des comptes à payer**
    - 04.01.02 - État des encaissements et déboursés**
    - 04.01.03 - Adoption des états financiers 2024**
    - 04.01.04 - Mandat au ministre des Finances pour la réception et l'ouverture des soumissions - Émission de titres d'emprunt**
    - 04.01.05 - Nomination des représentants pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP)**
    - 04.01.06 - Autorisation de signature - entente relative au Fonds régions et ruralité**
  - 04.02 - Ressources humaines**
    - 04.02.01 - Politique de mesures disciplinaires en mesure de santé et sécurité au travail**
    - 04.02.02 - Mise à jour - Politique contre le harcèlement, la violence et l'incivilité et contre la violence familiale ou conjugale au travail**
  - 04.03 - Législation**
  - 04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE**
    - 04.04.01 - Informations de la directrice générale**
- 05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
  - 05.01 - Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2025-2026**
  - 05.02 - Rapport d'activités 2024 - Fonds région et ruralité**
  - 05.03 - Reddition de compte - Projet Signature Innovation - FRR volet 3**
- 06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
  - 06.01 - Intervention du préfet**
  - 06.02 - Intervention des membres des comités**
- 07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
  - 07.01 - Projets locaux**
- 08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**
  - 08.01 - Résolution de signature de l'entente du service d'inspection et d'aménagement du territoire**
  - 08.02 - Adoption de la politique de tarification des services d'aménagement et d'inspection 2025**
  - 08.03 - Adoption du rapport de suivi annuel du PGMR 2024**

- 08.04** - Adoption du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Etchemins
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
  - 09.01** - Vente d'une remorque à Sani-Etchemin
  - 09.02** - Vente du conteneur du Centre de traitement des boues à Sani-Etchemin
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
  - 10.01** - Adoption du rapport d'activités 2024 du Schéma de couverture de risque
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
- 12** - DEMANDE DON / COMMANDITE
- 13** - DEMANDE D'APPUI
- 14** - CORRESPONDANCE
  - 14.01** - Programme RénoRégion
- 15** - DIVERS
  - 15.01** - Nomination de madame Dominique Charrière - mairesse de la municipalité de Saint-Luc
  - 15.02** - Nos milieux de vie en action - 6 juin 2025
  - 15.03** - Invitation - lancement vidéos promotionnelles - 21 mai 2025
- 16** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17** - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-05-02**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2025**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**03.01 Suivi au procès-verbal**

-

Point d'information.

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 Administration**

-

**2025-05-03 04.01.01 Liste des comptes à payer**

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 1 013 725.61\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.02 État des encaissements et déboursés**

-

État transmis avec l'avis de convocation.

**2025-05-04 04.01.03 Adoption des états financiers 2024**

-

CONSIDÉRANT QUE, le 14 mai 2024, à l'occasion d'une rencontre tenue avant la séance du Conseil de la MRC des Etchemins, Monsieur Claude Arguin, de la firme comptable Blanchette Vachon, a présenté le rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins approuvent le rapport des vérificateurs et les rapports financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à signer les rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, et à en transmettre copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-05-05 04.01.04 Mandat au ministre des Finances pour la réception et l'ouverture des soumissions - Émission de titres d'emprunt**

-

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune MRC ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement autrement que par soumission écrite;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1066 du Code municipal prévoit que le conseil d'une MRC peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et en son nom;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE  
BISSON,  
ET RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, les membres du Conseil de la MRC des Etchemins mandatent le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-05-06

**04.01.05 Nomination des représentants pour l'Agence de  
- mise en valeur des forêts privées des Appalaches  
(AMVAP)**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) afin de nommer un ou des représentants pour l'assemblée générale annuelle et les réunions du conseil d'administration pour l'année 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUYDA DEBLOIS,  
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de nommer monsieur Christian Chabot à titre de représentant auprès de l'AMVAP pour l'assemblée générale annuelle ainsi que les réunions du conseil d'administration et que monsieur Camil Cloutier soit nommé à titre de substitut.

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-05-07

**04.01.06 Autorisation de signature - entente relative au  
- Fonds régions et ruralité**

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité a été conclue le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest a confirmé le 7 avril 2025 le renouvellement du Fonds régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente relative au Fonds

régions et ruralité, plus précisément le volet 2 - Développement territorial et le volet 3 - Vitalisation seront disponibles sous peu pour signature;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil :

1. Autorisent le préfet, M. Camil Turmel à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins l'entente relative au Fonds régions et ruralité et plus précisément le Volet 2 - Développement territorial et le Volet 3 – Vitalisation.
2. Autorisent le préfet, M. Camil Turmel à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins tous les autres documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **04.02 Ressources humaines**

-

**2025-05-08**

##### **04.02.01 Politique de mesures disciplinaires en mesure de santé et sécurité au travail**

-

CONSIDÉRANT QUE la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail recommande la mise en place d'une politique de mesures disciplinaires en matière de santé et de sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins reconnaît l'importance de maintenir un environnement de travail sain, sécuritaire et productif, dans le respect des lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la Politique de mesures disciplinaires en matière de santé et de sécurité au travail est de favoriser la collaboration de tous les employés, de promouvoir un climat de travail responsable, et de prévenir les comportements à risque pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique;

CONSIDÉRANT QUE la politique prévoit un processus disciplinaire basé sur les principes de gradation et de proportionnalité des sanctions, allant de l'avertissement verbal jusqu'au congédiement, selon la gravité des fautes, les antécédents et le contexte;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique a été présentée aux membres du Conseil de la MRC, analysée et jugée conforme aux valeurs et aux responsabilités de l'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LAURIER POULIN, MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adoptent officiellement la Politique de mesures disciplinaires en matière de

santé et de sécurité du travail.

QUE ladite politique entre en vigueur à compter de la date de la présente résolution.

QUE la direction générale soit mandatée pour assurer la diffusion, la mise en œuvre et l'application rigoureuse de cette politique auprès de l'ensemble des employés et gestionnaires.

QUE toute mesure disciplinaire soit appliquée en conformité avec les dispositions de la politique, dans le respect des droits des travailleurs et des obligations de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-05-09

**04.02.02 Mise à jour - Politique contre le harcèlement, la violence et l'incivilité et contre la violence familiale ou conjugale au travail**

CONSIDÉRANT QUE la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail demande la mise à jour de la politique contre le harcèlement et la violence au travail afin d'y inclure une section concernant la violence familiale et conjugale au travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement psychologique ou sexuel ainsi que toute forme d'incivilité ou de violence au travail;

CONSIDÉRANT QUE les modifications à la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail ont été présentés aux élus lors de la séance du Comité de travail le 7 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec les modifications et adoptent la présente Politique de prévention du harcèlement, de violence et d'incivilité et de violence familiale ou conjugale au travail.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.03 Législation**

-

Aucun point

**04.04 DIRECTION GÉNÉRALE**

-

**04.04.01 Informations de la directrice générale**

-

**05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**05.01 Plan d'intervention et d'affectation des ressources  
- (PIAR) 2025-2026**

**2025-05-10**

CONSIDÉRANT QUE le 10 février 2021 par la résolution 2021-02-22, le Conseil de la MRC des Etchemins a autorisé la signature de la convention d'aide financière du programme Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce programme est de permettre aux MRC d'avoir accès à des ressources additionnelles pour accompagner les entreprises de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière du programme précise que la MRC doit produire et soumettre au Ministre de l'Économie et de l'Innovation du Gouvernement du Québec au plus tard le 15 mai 2025 une mise à jour de son plan d'intervention et d'affectation des ressources correspondant à la réalité et aux défis de son milieu, un rapport d'activités annuel 2024-2025 ainsi qu'un rapport d'activités 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité aviseur se sont réunis le 29 avril 2025 pour proposer des bonifications au Plan d'intervention et d'affectation des ressources élaboré par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention et d'affectation des ressources est un plan annuel, évolutif et flexible, qui permettra à la MRC d'atteindre ses objectifs en matière de développement économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE DOMINIQUE CHARRIÈRE,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec les bonifications apportées par les membres du Comité aviseur au Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026 ainsi qu'avec le rapport d'activités 2024-2025 et celui de 2021-2025.

QUE le document Réseau Accès entreprise Québec - Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026 – MRC des Etchemins, rapport d'activités 2024-2025, ainsi que le rapport d'activités 2021-2025 ci-joints soient et sont adoptés tel que déposés.

QUE le document Réseau Accès entreprise Québec - Plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026 – MRC des Etchemins ainsi que le rapport d'activités 2024-2025 ainsi que le rapport d'activités 2021-2025 soient publiés sur le site web de la MRC des Etchemins à la suite de leur approbation ministérielle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**05.02 Rapport d'activités 2024 - Fonds région et ruralité**

-

CONSIDÉRANT QUE comme spécifié dans l'entente du Fonds

**2025-05-11**

régions et ruralité (FRR), la MRC doit fournir un rapport annuel d'activités au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport d'activités pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 a été déposé tel que requis à l'Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC adoptent le rapport d'activités 2024 du Fonds région et ruralité.

QUE le rapport soit publié sur le site Internet de la MRC des Etchemins et qu'une copie soit acheminée au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-05-12**

**05.03 Reddition de compte - Projet Signature Innovation -  
- FRR volet 3**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit fournir une reddition de compte au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du FRR – volet 3;

CONSIDÉRANT QUE la reddition pour 2023-2025 a été déposée tel que requis à l'Entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC adoptent la reddition de compte 2023-2025 du FRR volet 3 du Projet Signature Innovation.

QUE la reddition de compte soit publiée sur le site Internet de la MRC des Etchemins et qu'une copie soit acheminée au bureau régional du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET  
COLLOQUES**

**06.01 Intervention du préfet**

-

Monsieur Camil Turmel a participé à différentes rencontres:

- Consultation publique du PDZA
- Rencontre avec la ministre Christine Fréchette au sujet des travailleurs étrangers
- CA du Centre universitaire des Appalaches
- PRECA
- Présentation des travaux par le MTQ

- Assemblés générale et CA du CADMS
- Comité directeur en changement climatique
- Atelier HACA - logement abordable
- Rendez-vous Desjardins - M. Serge Dupont conférencier

## **06.02 Intervention des membres des comités**

-

Monsieur Alain Maheux: Assemblée annuelle Transport  
Autonomie Beauce-Etchemins

Madame Lucie Gagnon: Conférence de presse de L'Essentiel des  
Etchemins (nouveaux ambassadeurs)

Monsieur Guyda Deblois: Comité consultatif régional sur les  
services de garde

Monsieur René Allen: SADC

Monsieur Daniel Thibault: Comité Sécurité Publique

Monsieur Christian Chabot: AMVAP

## **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

### **07.01 Projets locaux**

-

Aucun projet

## **08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**

2025-05-13

### **08.01 Résolution de signature de l'entente du service d'inspection et d'aménagement du territoire**

-

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre le service  
d'inspection régional et désire mettre à jour l'entente  
intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection  
d'aménagement du territoire avec ses municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre également par  
cette entente certains services d'aménagement et de  
cartographie aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires a pris connaissance  
de ladite entente et est en accord avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.2 de ladite entente, la  
MRC juge pertinent d'uniformiser la nomination des inspecteurs  
en urbanisme embauchés par la MRC qui agiront à titre de  
fonctionnaires désignés responsables de l'application des  
règlements d'urbanisme ainsi que des lois et règlements  
provinciaux qui sont applicables par une municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUYDA DEBLOIS,  
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins mandatent toutes les personnes embauchées par la MRC des Etchemins ayant le titre d'inspecteur / inspectrice en urbanisme, comme fonctionnaires désignés responsables de l'application des règlements d'urbanisme ainsi que des lois et règlements provinciaux tels que décrits à l'article 4.1.1 de ladite entente.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires désignés responsables de l'application des règlements d'urbanisme ainsi que des lois et règlements provinciaux tels que décrits à l'article 4.1.1 de ladite entente.

QUE la directrice générale ainsi que le préfet soient et sont autorisés à signer l'entente d'inspection intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection et d'aménagement du territoire.

QUE ladite entente prenne effet dès la signature de toutes les parties et abolira toute entente précédente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-05-14      08.02 Adoption de la politique de tarification des services  
-                    d'aménagement et d'inspection 2025**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins offre le service d'inspection régional et désire standardiser et uniformiser la tarification de ses services d'aménagement et d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de ladite politique et sont en accord avec celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE DOMINIQUE CHARRIÈRE,  
ET RÉSOLU

QUE ladite politique prenne effet dès son adoption.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-05-15      08.03 Adoption du rapport de suivi annuel du PGMR 2024  
-**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, la MRC des Etchemins, en vertu des dispositions du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, et ce au plus tard le 30 juin de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel ainsi que l'ANNEXE 1 ont été préparés selon les normes et modèle du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a été présenté à chacun des maires et que ces derniers considèrent ce rapport conforme aux activités réalisées en 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,  
ET RÉSOLU

QUE ce rapport soit transmis au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques tel que déposé.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-05-16

**08.04 Adoption du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, les MRC doivent élaborer et mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques, ci-après appelé « PRMHH »;

CONSIDÉRANT QU'un projet de PRMHH a été transmis au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour faire suite au processus d'analyse et de consultation effectué par le MELCCFP, quelques corrections et précisions ont été apportées au projet de PRMHH afin de répondre aux demandes formulées dans le rapport d'analyse du ministère transmis à la MRC le 14 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au PRMHH ont été soumises le 18 février 2025 au comité d'aménagement, lequel a exprimé son accord relativement aux modifications proposées;

CONSIDÉRANT QU'une copie des modifications apportées au PRMHH a été transmise au MELCCFP le 12 mars 2025;

CONSIDÉRANT la réception, le 31 mars 2025, d'un avis du MELCCFP signifiant que le projet de PRMHH tel que modifié répond aux attentes ministérielles;

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH a été présenté aux membres du Conseil de la MRC en séance de travail le 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins doit transmettre une version finale et datée de son PRMHH ainsi qu'une résolution du conseil confirmant l'adoption de celui-ci en prévision de l'approbation ministérielle;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.4 de la Loi sur l'eau, le PRMHH peut entrer en vigueur au moment de son approbation par le ministre ou à toute date ultérieure déterminée par la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL  
CLOUTIER,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adoptent le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et autorisent la transmission de celui-ci au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), accompagné de la présente résolution, en vue de son approbation ministérielle.

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins fixent la date d'entrée en vigueur du PRMHH au 1<sup>er</sup> juin 2025 ou à la date de son approbation ministérielle si celle-ci est postérieure au 1<sup>er</sup> juin 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

**2025-05-17**

### **09.01 Vente d'une remorque à Sani-Etchemin**

-

CONSIDÉRANT QUE la MRC était propriétaire d'une remorque pour la disposition des boues;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci nécessitait des réparations;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sani-Etchemin avait de l'intérêt pour acquérir cette remorque;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée de la remorque était de 4 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUYDA DEBLOIS,  
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN,  
ET RÉSOLU

D'entériner la vente de la remorque à l'entreprise Sani-Etchemin qui a eu lieu le 14 mars 2025 pour la somme de 4 000\$ + taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-05-18**

### **09.02 Vente du conteneur du Centre de traitement des boues à Sani-Etchemin**

-

CONSIDÉRANT QUE le conteneur du Centre de traitement des boues ne sert plus pour entreposer des boues depuis la réalisation des travaux d'amélioration au Centre;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sani-Etchemin désire acheter le conteneur usagé;

CONSIDÉRANT QUE la valeur estimée du conteneur est d'environ 6 000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE  
BISSON,

ET RÉSOLU

QUE la MRC vende ledit conteneur à l'entreprise Sani-Etchemin pour la somme de 6 000\$ + taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**

**2025-05-19**

### **10.01 Adoption du rapport d'activités 2024 du Schéma de couverture de risque**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'obligation de faire parvenir le rapport d'activités 2024 du Schéma en couverture de risques en incendie de la MRC au ministère concerné avant le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu un délai supplémentaire jusqu'au 31 mai 2024 pour le dépôt de ce rapport auprès du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins, de par son préventionniste en sécurité incendie, monsieur Sylvain Poulin, a avisé les directeurs incendies concernés des détails des non-conformités constatées dans les rapports de chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a toujours reçu un suivi par écrit du ministère de la Sécurité publique à la suite du dépôt du rapport annuel;

CONSIDÉRANT QU'il est important de mentionner que la responsabilité entière de l'application et des obligations reliées au schéma de couverture de risques en incendie relève de chacune des municipalités du territoire et de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,  
ET RÉSOLU

QUE soient adoptés le rapport annuel 2024 et ses annexes du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Etchemins.

QUE le rapport annuel 2024 et ses annexes soient acheminés au ministère de la Sécurité publique (MSP).

QUE le ministère de la Sécurité publique transmette un suivi écrit du rapport à la suite de sa réception.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**

Aucun dossier

## **12 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

Aucune demande

### **13 - DEMANDE D'APPUI**

Aucune demande

### **14 - CORRESPONDANCE**

#### **14.01 Programme RénoRégion**

-

Dépôt d'un communiqué de la FQM

### **15 - DIVERS**

#### **15.01 Nomination de madame Dominique Charrière - - mairesse de la municipalité de Saint-Luc**

Dépôt de la résolution de la municipalité de St-Luc

#### **15.02 Nos milieux de vie en action - 6 juin 2025**

-

Date limite des inscriptions: 24 mai

#### **15.03 Invitation - lancement vidéos promotionnelles - 21 - mai 2025**

Suivez le lien du document ci-joint pour vous inscrire au 5@7

### **16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2025-05-20**

### **17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

CAMIL TURMEL  
PRÉFET

---

JUDITH LEBLOND  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE